

Rapport d'activité - 2022

I. Le fonctionnement de la CPTS :

a. Adhésions :

Collège	Cotisation 2022
Soins primaires	201
SNP	26
Second recours	89
ES	5
ESMS	2
Réseaux et DAC	1
Autres	0
Usagers	Gratuit
URPS	
TOTAL	324

b. Organisation des instances :

- 10 bureaux ont eu lieu ;
- 4 CA ont été organisés (11/01, 31/05, 08/11 et 06/12) ;
- Organisation d'une AGO en décembre 2022.

II. La mise en œuvre du projet de santé

1) Action COVID :

Le début de l'année 2022 a vu s'éteindre l'action vaccination COVID-19 de la CPTS. Les centres ont tous fermé au cours du deuxième trimestre 2022.

Il est à noter cependant que les centres de vaccination de Hôtel de Ville de Nancy et d'Essey-lès-Nancy ont proposé des sessions de vaccination en décembre 2022 et janvier 2023.

Lieu de vaccination	Données d'activité
Stade Marcel Picot	26810
Centre Maison du temps libre Heillecourt	10779
Centre du Placieux	3061
Centre MSP de Tomblaine	587
Centre SOS médecins	17779
Centre Hôtel de Ville	15374
Centre Superman (enfants)	2073
Centre Marcel Picot enfants	289
Centre Sainte-Thérèse	141
TOTAL	76896

- 2) *Mise en œuvre du projet de santé :*
 a) Les actions mises en œuvre :

Action 2 : Structuration de la prise en charge des soins non programmés

L'action a été lancée en août 2022 avec le SAMU lors de la mission BRAUN pour créer une prise en charge opérationnelle des soins non programmés.

Au cours d'une première phase de déploiement, le télésecrétariat Stanpro a contacté l'ensemble des médecins généralistes de la métropole afin d'identifier les professionnels souhaitant participer au dispositif. Le télésecrétariat s'est ensuite installé dans les locaux du SAMU afin de recevoir les appels régulés par le médecin du centre 15. Ces appels sont ensuite redirigés vers les médecins de ville partenaires.

	Effectifs août	Effectifs septembre	Effectifs octobre	Effectifs novembre	Effectifs décembre	TOTAL
Médecins acceptant de participer au SNP (Hors SOS Médecins et CMSI)						127
Nombre total d'appels pris en charge par Stanpro	102	83	105	88	110	488
RDV donnés par le télésecrétariat aux médecins généralistes	81	61	83	57	76	358
RDV non donnés par le télésecrétariat aux médecins généralistes	40	26	45	46	53	210

La CPTS s'est également engagée dans la gestion des certificats de décès lorsque le médecin traitant du patient n'est pas joignable. Elle est à ce jour en attente d'une convention spécifique avec l'ARS et la CPAM.

Dans le cadre des soins non programmés, 6 certificats de décès ont été réalisés par les médecins généralistes partenaires.

Action 3 : Création d'un circuit court d'accès aux soins ophtalmologiques pour les publics les plus précaires

Cette action déjà bien lancée en 2021 poursuit son chemin. L'année 2023 sera consacrée à l'extension du projet à la gynécologie et à l'ORL.

Deux internes dans le cadre de leur SASPASS sont intervenus au cours de l'année.

	Données 2022	Données 2021
Nombre de patients dépistés	355	202
Nombre de séances réalisées	43	41
Taux de RDV honorés suite au dépistage	87%	84%

Répartition entre les structures partenaires	Nombre de séances réalisées
ABRI 32	1
ADOMA	1
AMITIES TSIGANES	1
ARS PIERRE VIVIER	2
CADA MAXEVILLE	3
CAMILLE MATHIS	5
CHALO	2
Échange	1
FOYER LIBERATION	1
FRANCE HORIZON	5
GRANDSAUVOY	4
HUDA MOTHE	3
LECZYNSKA	1
MEDECIN DU MONDE	3
MICHELET	1
MODUL ARS	2
SÉCOURS POP	6
Village insertion	1

Un logo dédié au réseau Solène a également été créé.



Action 7 : Promotion des ESP et des MSP sur le territoire

Cette action mise en œuvre poursuivi son développement. L'année 2022 a été plutôt orientée vers des contacts individuels. Cependant il est prévu pour 2023 de relancer une dynamique collective avec des « cafés CPTS » dédiés. La CPTS a développé une aide aux ESP comprenant :

- La veille des appels à projet et aide à l'écriture de ces derniers ;
- La convention ETP pour les ESP souhaitant développer des programmes au sein de leur territoire d'intervention ;
- Le souhait financier aux équipes pour la mise en place de parcours.

La CPTS a participé à l'élaboration d'une convention avec la Métropole et l'agence Scalen pour le développement des maisons de santé Parisot.

En 2022, sur le territoire de la métropole, il existait 3 MSP et 6 en fonctionnement.

b) Les actions en cours de mise en œuvre ou de développement/ de réorientation :

Action 1 : Appui à l'accès à un médecin traitant pour l'ensemble des patients qui le nécessitent

Une première liste de 8 médecins traitant acceptant des nouveaux patients a été réalisée.

La CPTS a reçu 4 appels de patients cherchant un médecin traitant. Les 4 recherches ont abouti.

Le projet sera développé en 2023, en appelant un par un chaque médecin traitant.

Action 5 : Organisation d'un accès facilité au système de soins de droit commun pour les populations migrantes

La CPTS a accompagné l'arrivée des populations Ukrainiennes en lien avec la métropole. Deux binômes médecins/infirmiers sont partis en Pologne afin d'accompagner l'arrivée de réfugiés à Nancy. Les deux bus ont permis d'accueillir environ 104 réfugiés.

Un binôme a également été mis à disposition de la préfecture pour effectuer un premier bilan et programmer les éventuelles vaccinations des arrivants.

Action 6 : Mise en place de consultations de télémedecine, pour les patients en EHPAD et au sein des ESP / MSP

Retour sur la première phase de déploiement :

- o Téléconsultation assistée et augmentée en autonomie par l'équipe de soins traitante du patient : les ESP porteuse du projet ont été formées (5 sessions de formation pour 27 personnes formées). 5 mallettes ont été mises à disposition des porteurs. Il n'y a eu aucun cas de recours depuis la mise à disposition.
- o Téléconsultation assistée et augmentée dans le cadre des SNP : une dizaine de téléconsultations a été faite entre octobre et décembre 2022. Cependant les IDE de coordination en télémedecine n'étaient sollicités qu'en fin de journée. L'organisation n'était donc pas optimale. Peu de médecins participaient également au dispositif.
- o Téléconsultation assistée et augmentée en EHPAD : après avoir sollicité les 24 EHPAD de la métropole, trois établissements ont souhaité nous rencontrer. Suite à une présentation du dispositif, ces derniers ont

précisé qu'ils avaient développé chacun de leur côté des solutions de télémédecine en fonction de leur besoin et ne ressentent pas, à ce jour, un besoin de se doter d'autres outils.

Face à ce constat en demi-teinte, il a donc été proposé de réorienter le projet selon trois axes :

- Campagne de formation de l'ensemble des professionnels de santé de la métropole ;
- Développement des téléconsultations auprès des publics précaires via des infirmiers spécialement formés ;
- Développement des téléconsultation en cardiologie ou téléexpertise.

Action 8 : Lien ville-hôpital

L'année 2022 a constitué un changement dans l'organisation de cette action. La CPTS a développé des liens grâce à des actions plus ponctuelles mais riches de sens comme l'action en lien avec les urgences pédiatriques lors de l'épidémie de bronchiolite.

Bilan cette action :

Nombre de patients pris en charge	134
Journée d'ouverture théorique	35
Médecins participants	6

L'objectif de ces actions est désormais d'améliorer le lien entre les acteurs en développant le « travailler ensemble ». Ainsi 5 conventions ont été signées : trois avec les établissements de l'UGECAM, une avec l'UCOG, une avec le CHU dans le cadre des soins non programmés et une avec NSM (aujourd'hui DAC54). LA CPTS a également participé à la cellule de régulation ville/hôpital dans laquelle nous sommes intervenus en appui afin de rechercher des médecins traitants, de gérer les soins non programmés et de proposer de la téléconsultation en ville.

Action 9 : Repérage et prise en charge des addictions aux substances psychoactives

En lien avec le Dr Bisch, un cycle de 5 formations a été mis en place au cours du 2 trimestre 2022. Cependant le faible taux de participation a contraint à l'annulation de cycle après deux conférences. Cette action sera retravaillée en 2023.

La CPTS a également soutenu les ESP de La nouvelle Californie et d'Essey-Saint-Max-Dommartemont dans l'écriture d'une réponse à l'appel à projet moi(s) sans tabac et le suivi de l'action.

Action 11 : Coordination et promotion des programmes d'éducation thérapeutique du patient (ETP) mis en place sur le territoire

En fin 2022, une convention CPTS/NSM (actuellement DAC 54) et ESP a été signée. L'objectif est de soutenir le développement de l'ETP au sein des ESP sur tout le territoire de la métropole. Dans ce cadre la CPTS soutiendra les ESP en finançant le temps de coordination.

La convention est dans un premier temps développée sur l'ESP d'Essey-lès-Nancy. Après une phase de bilan, elle pourra être présentée et entendue sur les autres ESP du territoire en 2023.

Action transverse (14) : Mise en œuvre de travaux universitaires visant notamment à mesurer l'adéquation entre les actions menées dans le cadre de la CPTS et les besoins territoriaux

Une thèse sur la perception des gestes barrière a été soutenue par le Dr Camille Boly.

Une autre thèse est actuellement en cours relative à l'identification des freins à la prise en charge de nouveaux patients pour les médecins généralistes.

Action Parcours de soins :

La CPTS s'est engagée avec le GHT afin de développer une action de responsabilité populationnelle sur trois sujets : l'insuffisance cardiaque, le diabète et les personnes âgées.

Un lien avec la CPAM, il est proposé de travailler le parcours de soins Insuffisance cardiaque. Pour ce faire, la CPTS sollicitera en 2023 un accompagnement CPAM appelé « booster ».

La CPTS s'était également engagée dans le soutien aux ESP pour le développement d'un parcours obésité de l'enfant. Cependant cet axe a dû être abandonné suite à une décision de la CNAM de faire porter et financer cette action par les MSP.

c) Les actions à relancer

Action 10 : Organisation d'un parcours d'aide au sevrage tabagique du patient fumeur, en partenariat avec l'Institut Régional de Réadaptation de Nancy

Suite à la convention des conventions avec les établissements de l'UGECAM, cette action sera relancée en 2023.

Action 12 : Éducation à la santé pour les populations migrantes

Une réunion a eu lieu en 2022 avec la PASS et médecins du monde.

Action 13 : Promotion de l'activité physique adaptée sur le territoire

La CPTS souhaite retravailler cette action en lien avec le CUMSAPA.
Un travail sera également mené en 2023 sur le dispositif Prescirmouv'.

Action 4 : Mise en place de consultations avec interprétariat à distance

Depuis 2021, le RGC-PTA est devenu porteur de l'action pour les médecins, sage-femmes et les infirmiers, mettant l'action de la CPTS en stand-by pour le moment.